

## Défaillances d'entreprises

# Le rythme de croissance au Maroc 5 fois supérieur à la moyenne mondiale en 2016

Les défaillances d'entreprises au Maroc devraient se tasser cette année, s'affichant en hausse de 10% contre 15% en 2015. Selon une nouvelle étude de l'assureur-crédit Euler Hermes, elles toucheraient ainsi plus de 9.350 entités. Un ralentissement à nuancer, l'augmentation des défaillances s'annonçant cinq fois supérieure à la moyenne mondiale.

**A**u Maroc, le risque d'impayés tend à se tasser, mais restera fort cette année. Alors qu'elles avaient augmenté de 15% en 2015 sur un an, les défaillances d'entreprises dans le pays devraient enregistrer une hausse annuelle de 10% en 2016, selon une nouvelle étude d'Euler Hermes. Intitulée «Bilan mondial des défaillances d'entreprises : attention à l'effet domino des grandes faillites», ce rapport présente l'évolution de l'Indice global des défaillances, établi par l'assureur-crédit, dans le monde et par région ainsi que la liste des principaux pays concernés par le risque d'impayés.

L'étude montre qu'avec une hausse de 10%, le Maroc figure dans la liste des 10 premiers pays devant afficher les plus fortes augmentations des défaillances dans le monde. Il partage la neuvième place avec l'Afrique du Sud. Ainsi, les défaillances devront toucher au Maroc plus de 9.350 entreprises cette année.

En outre, les huit premiers pays représentant un risque d'impayés fort sont le Brésil (+22% des défaillances en 2016), la Chine (+20%), Taïwan (+17%), Hong Kong et Singapour (+15% chacun), l'Australie (12%), la Colombie (+12%) et le Chili (+11%). En revanche, cette année sera marquée en France par une première amélioration depuis 2010 avec une baisse de 3% des défaillances par rapport à 2015. De même, les dé-



Dans le monde, le nombre de défaillances augmenterait de 2% en 2016 ainsi qu'en 2017.

faillances devraient continuer à reculer rapidement en Espagne (-10%) et en Italie (-8%).

S'agissant de la moyenne mondiale, après 6 années consécutives de baisse (notamment -14% en 2014 et -6% en 2015), le nombre de défaillances devrait augmenter de 2% en 2016 ainsi qu'en 2017. Trois raisons principales expliquent ce rebond : une croissance économique atone (la croissance mondiale ralentirait à 2,5% contre 2,6% en 2015), des turbulences accrues dans certains secteurs (matières premières en tête) et l'effet domino (réaction en chaîne) des défaillances de grandes entreprises.

Sur ce dernier volet, les experts d'Euler Hermes soulignent que les plus grandes faillites ont des conséquences désastreuses pour les fournisseurs si ceux-ci n'ont pas pris les précautions nécessaires. L'année dernière, 152 entreprises affichant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 100 millions d'euros ont fait faillite, contre 95 en 2014 et 110 en 2013. Sur ces 152 entreprises, 25 (14 en 2014) affichaient un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros pour un total de 87 milliards (28 milliards d'euros en 2014). C'est le cas par exemple de l'espagnol Abengoa qui est

présent au Maroc dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. «Cette forte hausse du nombre de défaillances de grandes entreprises est préoccupante, car elle risque de produire des effets de second tour importants sur les fournisseurs non stratégiques», est-il indiqué. En 2016, l'Asie-Pacifique (+13% des défaillances) et l'Amérique latine (+17%) constituent les zones les plus sensibles. Les États-Unis ne seront pas non plus épargnés. «Pour la première fois en 6 ans, les défaillances d'entreprises américaines devraient croître de 3%, tirées par les secteurs de la métallurgie et de l'énergie, qui ont représenté la moitié des faillites d'entreprises cotées en 2015», développe Ludovic Subran, chef économiste d'Euler Hermes. L'Europe de l'Ouest est la seule région où les défaillances devraient reculer de 5% en 2016 puis 3% en 2017. Néanmoins, cette baisse est à nuancer. «Le nombre annuel de défaillances demeure supérieur aux niveaux d'avant-crise dans 11 des 17 pays européens. Un optimisme prudent reste donc de mise, dans la mesure où l'augmentation du risque de défaut de paiement dans les pays émergents pénalise les exportateurs», prévient Ludovic Subran. ■

Moncef Ben Hayoun